



Congé parental temps partiel

Par **nbrefel**, le **25/09/2013** à **22:12**

Bonjour,

Après un an de congé parental, je dois reprendre mon poste le 1er octobre prochain et je désire faire un temps partiel avec les mercredis de libre.

Mon employeur a regroupé mon poste (service communication) et un autre (service commercial) en un seul pendant mon congé. Il me propose d'essayer le temps partiel pendant un mois sur ce nouveau poste (80% commercial et 20% communication).

Est il dans ses droits ?

Merci.

Par **P.M.**, le **25/09/2013** à **23:16**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas vous imposer une modification essentielle du contrat de travail mais peut vous la proposer éventuellement par avenant...

Par **nbrefel**, le **26/09/2013** à **11:21**

Bonjour,

Merci de la réponse rapide.

Si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord, quels sont les recours ?

Par **P.M.**, le **26/09/2013** à **14:00**

Si l'employeur invoque une raison économique, il doit vous faire la proposition par lettre recommandée avec AR en vous laissant un mois de réflexion, l'absence de réponse valant accord, en cas de refus, à l'issue de ce délai, s'il maintient sa décision, il devrait précéder au licenciement économique...